

Immigration / Permis de Séjour

La France étant membre de l'union Européenne en ce moment, les visas et les permis de séjour ne sont pas requis afin de vivre au Royaume-Uni. Faites attention de rester au courant avec la situation de Brexit et vérifiez nouveaux réglementations (<http://francobritishchamber.com/brexit-hub/>).

Pour la plupart des nationaux des pays n'étant pas membre d'un pays de l'Union européenne, un visa est souvent requis. Il existe 3 types de visa :

- pour créer une entreprise
- visiteur (moins de 6 mois)
- étudiant

Plus de détails sur le site : <https://www.gov.uk/check-uk-visa>

Pour un permis de travail, il faudra posséder au moins l'un des paramètres suivants :

- l'équivalent d'un *degree* britannique
- une qualification relative à l'emploi en question, équivalent à 2 années d'études supérieures
- une qualification équivalente à 2 années d'études supérieures+ un an d'expérience
- au moins trois ans d'expérience utilisant des compétences d'au moins du niveau d'un Baccalauréat professionnel

Le Royaume-Uni ne remet pas de permis de travail pour les travailleurs non qualifiés.

Plus de détails sur le site : <https://www.gov.uk/browse/visas-immigration/work-visas> .